

décision très judicieuse de mon collègue, l'Orateur suppléant, en sa qualité de président. Je laisse maintenant au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le soin de trouver le moyen, s'il le peut, de donner suite aux demandes et aux propositions formulées par les députés de l'opposition.

La Chambre va maintenant reprendre la discussion en comité plénier.

Et la Chambre ayant repris l'étude en comité de l'alinéa f—«médecin».

● (5.40 p.m.)

**M. le président:** Puis-je savoir si les députés ont d'autres observations à faire sur l'alinéa f?

**M. Knowles:** Monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Tiendra-t-il compte de la proposition que renferme la dernière ou les deux dernières phrases de la décision de M. l'Orateur, savoir que le ministre devrait essayer de trouver une façon de répondre aux vœux des députés qui voudraient accroître les services prévus dans le projet de loi? C'est une question très importante.

**M. Baldwin:** C'était l'opinion exprimée en passant.

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur le président, je tiens à remercier Son Honneur de m'avoir permis d'essayer de satisfaire les députés de l'opposition. Je tiendrai sûrement compte de son exhortation, qu'appuie maintenant le député de Winnipeg-Nord-Centre. La tâche ne sera pas facile, mais je verrai ce que je peux faire.

**M. Knowles:** Quand?

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur le président, je n'ai qu'un point à soulever. Toute l'attitude du ministre semble l'avoir entraîné—je ne devrais pas dire semble; l'a de fait entraîné dans une voie absurde. Les intentions dont il nous a fait part hier soir au sujet des services d'optométrie le montrent bien. Voici ce que le ministre a dit hier soir comme en fait foi la colonne de gauche de la page 10540 du hansard:

Je n'ai pas l'intention d'inclure cette profession dans le régime car j'estime que cela me mettrait dans une situation assez délicate avec les provinces; aucune d'elles n'a inclus les réfracteurs oculaires dans son régime public, bien qu'en Alberta, aux termes d'un régime élargi, les optométristes soient compris...

Plus loin, il ajoute:

C'est une profession importante et qui compte de nombreux membres au Canada. J'aimerais répondre à leurs instances en apportant une modification afin, tout au moins, d'éviter tout élément de discrimination que pourrait renfermer le projet de loi.

A la même page dans la colonne de droite on rapporte que le ministre a déclaré ce qui suit quant à ses intentions:

J'aimerais pouvoir rectifier cela en donnant aux provinces l'occasion d'enlever la réfraction oculaire des services assurés afin qu'une parité de traitement existe entre les ophtalmologistes et les optométristes et leurs clients respectifs. On pourrait dire que c'est enlever quelque chose du régime...

Non seulement on pourrait le dire, mais il faut bien le dire car c'est un fait. Le ministre a déclaré:

...mais ainsi on maintiendrait l'égalité de traitement entre les membres des deux professions et leurs clients. Ce n'est pas la solution la plus souhaitable du point de vue des optométristes, mais j'ai reçu des lettres où les membres de la profession me disent qu'elle leur semble acceptable.

Que voyons-nous? Nous voyons le ministre, dans son entêtement à refuser d'inclure des services médicaux connexes ou des services relevant de l'art de guérir, poussé à l'absurdité jusqu'à proposer d'exclure des services assurés ce qui est effectivement un service médical. Autrement dit, il admet qu'il livre certaines professions à un génocide dit professionnel parce qu'il refuse à les inclure dans un régime financé en partie par le gouvernement fédéral. Il dit ensuite que nous allons leur épargner la peine de mort en excluant de ce bill certains services médicaux qui sont effectivement fournis. Le ministre peut-il dire sans rougir s'engager d'un pied ferme dans cette voie absurde? J'espère que non et qu'il réexaminera la situation. Je constate avec plaisir qu'il veut rendre justice aux optométristes, mais ne pense-t-il pas, comme moi, que c'est une véritable absurdité?

Les diagnostics, ordonnances, ou épreuves de réfraction des ophtalmologistes constitueraient un service médical, même selon la définition restreinte du ministre. Mais il semble que ces mêmes services soient dispensés par des optométristes qui ne sont pas compris dans la définition étroite du ministre et qui, par conséquent, se verront désavantagés par ce bill, si celui-ci est adopté dans sa teneur actuelle. Le ministre dit qu'il va supprimer cette injustice en excluant un service, admissible aux contributions, et qui est, en fait, un service médical. Ce serait transformer en simulacre le régime d'assurance frais médicaux.

**L'hon. M. MacEachen:** Je ne veux pas engager un débat avec mon honorable ami, mais j'aimerais lui faire comprendre mon intention. Je ne propose pas d'exclure un service. Ma proposition vise plutôt, si elle est acceptée, à donner aux provinces qui le désirent la faculté d'exclure la réfraction oculaire des services assurés. Si elles veulent garder ce service, tant mieux, mais elles ont le droit de le supprimer.